

Envoyé : mardi 5 mars 2024 09:30

À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

Cc : Virginie Prochilo <Virginie.Prochilo@amplifon.com>

Objet : Modification numero deux du plan local d'urbanisme

Objet : Reponse à l'enquête publique concernant la modification numéro 2 du plan local d'urbanisme, création de l'emplacement réservé 31

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur Denis SPALONY

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement au 76 avenue du Moulin neuf et locataire d'un garage dans cette même avenue.

Je ne suis pas d'accord avec l'ouverture d'un acces depuis l'Allée des champs fleuris.

L'avenue du Moulin Neuf est une petite voie d'accès aux habitations, c'est sa vocation. Elle n'est pas dimensionnée pour devenir une voie de passage.

les raisons pour lesquelles je suis contre ce projet, sont les suivantes :

- Le quartier est calme et agréable, il y aura des nuisances engendrées par l'accru de trafic, des nuisances sonores, et des nuisances en terme de pollution

- la dangerosité : En effet, il n'y a pas de trottoirs avenue du moulin neuf, et il n'est pas possible d'en mettre. De plus les sorties de garage se font directement sur la rue. Plus de passages conduira inévitablement à des accidents L'avenue du Moulin neuf, n'est d'ailleurs pas à double sens

Enfin :

- Ce passage deviendra rapidement un raccourci permettant d'éviter les bouchons très fréquents du rond point Bad Sackingen.

Je vous souhaite une bonne journée,

Hugues LAFOND